



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 576-5

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 27 octobre 2021, le Règlement numéro 576-5, intitulé « Règlement numéro 576-5 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 576 et ses amendements afin de réviser les limites du secteur de redéveloppement des rues Rivest et 2^e Avenue ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 25 novembre 2021.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 25 novembre 2021

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE